Paris (75) : le rappeur BORO700 jugé le 21 octobre pour apologie du terrorisme après son morceau évoquant Mohamed Merah

08/10/2026 à 18h39



Le rappeur BORO700 est convoqué le 21 octobre 2026 devant la 17e chambre du tribunal judiciaire de Paris pour des faits d'apologie du terrorisme, rapporte RTL. Cette convocation fait suite à une plainte déposée le 3 août par Éric Ciotti au sujet de sa chanson « M*R*H », dont les paroles évoquent notamment Mohamed Merah, le Bataclan et Salah Abdeslam.

Parallèlement, le Pôle national de lutte contre la haine en ligne du parquet de Paris a ouvert une enquête après la circulation de vidéos, à partir du 5 octobre, montrant des adolescents reprendre cette chanson. L'une des séquences a été filmée au lycée François-Villon de Beaugency (Loiret), où le parquet d'Orléans a également ouvert une enquête.

D'après Kultur et RTL, le morceau a été retiré de certaines plateformes, notamment Spotify et Apple Music. Le rappeur bénéficie de la présomption d'innocence.

À lire également : Notre article d'août sur ces morceaux de rap.